

ARRÊTÉ DU MAIRE N°305/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation de la fête de la « Sainte Barbe » le dimanche 3 décembre 2023 par les sapeurs-pompiers sur la place de l'Orme,

Considérant que le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la place de l'Orme

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits **sur la place de l'Orme dimanche 3 décembre 2023 de 8h à 14h.**

Article 2 - La signalisation provisoire réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'organisateur.

Article 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seyssel, les services techniques de la ville de Seyssel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- au centre de secours de Seyssel,
- à la brigade de gendarmerie de Seyssel.

A Seyssel, le 28 novembre 2023
Le Maire,
Gérard LAMBERT

